

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS et Madame Dominique RIOU *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David ÉVAIN

**Nombre de conseillers**

En exercice ..... 33

Présents ..... 22

Votants ..... 23

**DCM n°012/2024 - 3.5.10****Travaux de rénovation de l'éclairage public (centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz) - accords de participation financière - signature**Rapporteur : Monsieur le Maire

Le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44) réalise la maîtrise d'ouvrage et finance en partie les travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux pour le compte des communes de Loire-Atlantique qui y sont affiliées.

Compte-tenu de la vétusté du parc d'éclairage public sur certains secteurs de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, les services dudit syndicat ont été sollicités pour étudier le coût de rénovation de l'éclairage public sur plusieurs zones identifiées comme prioritaires, notamment les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz (place de l'église), entre autres lors des échanges relatifs à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

Par délibération numéro 025/2023 en date du 17 janvier 2023, le conseil municipal a notamment pris acte des estimations financières remises par le syndicat TE 44 pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz et a autorisé le lancement des études d'exécution pour ces deux secteurs.

Les 08 et 12 décembre 2023, les services du syndicat TE 44 ont adressé les accords de participation financière suivants :

Secteur	Nature des travaux	Montant estimatif hors taxes	Participation communale totale estimée
Centre-bourg de Bonnoeuvre	Rénovation des réseaux d'éclairage public	30 236,06 euros	18 141,64 euros
Centre-bourg de Vritz		22 833,31 euros	13 699,99 euros

*Considérant l'absence d'investissement réalisé en 2022 et en 2023 en vue de la rénovation du parc d'éclairage public de la commune en raison de l'absence de proposition transmise par le syndicat TE 44,*

*Considérant l'avis favorable émis par les membres du conseil municipal lors de la séance en date du 12 décembre 2023 concernant les travaux envisagés dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz, projets présentés lors de cette réunion en « questions et informations diverses » pour avis,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :**

- **VALIDE** les accords de participation financière remis par le syndicat TE 44 pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits accords de participation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment pour signer les éventuelles conventions relatives à la présente délibération.

*Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune au titre des restes à réaliser 2023.*

Délibération publiée le 31 janvier 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
David ÉVAIN**



Envoyé en préfecture le 30/01/2024  
Reçu en préfecture le 30/01/2024  
ID : 044-200078079-20240123-DCM\_012\_2024-DE